Ref. formation 202408265277

Diplôme d'État d'Architecte Licence 2

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ENSAP BORDEAUX
CHOUVAEFF Audrey
05.57.35.11.37
audrey.chouvaeff@bordeaux.archi.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Épreuves écrites
Épreuves orales

Niveau d'entrée requis :

Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST (Niveau 5 européen)

Conditions d'accès :

Conditions d'accès réglementaires Arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux modalités d'inscription dans les écoles d'architecture Arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master Arrêté du 20 juillet 2005 relatif à la structuration et aux modalités de validation des enseignements dans les études d'architecture Prérequis pédagogiques Arrêté du 9 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant au diplôme d'études en architecture (DEEA)

Prérequis pédagogiques :

Arrêté du 9 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant au diplôme d'études en architecture (DEEA)

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Formation au métier d'architecte.

Contenu et modalités d'organisation

Un cycle de découverte et d'acquisition des savoirs fondamentaux Malgré leur enthousiasme, la plupart des étudiants de premier cycle n'ont qu'une idée très approximative de la discipline architecturale qu'ils embrassent lorsqu'ils entrent dans les écoles d'architecture. C'est pourquoi, si la semestrialisation permet la mobilité des étudiants entre établissements, mobilité renforcée dans ce nouveau programme par l'ouverture aux échanges Erasmus dès le S5, le programme du premier cycle de l'ensapBx est cependant conçu comme un ensemble cohérent, progressif et sans option. L'optionalité est réservée au IIème cycle conçu comme le moment où l'étudiant définit lui-même son parcours, et la coloration qu'il entend donnera son cursus au sein de l'offre pédagogique de l'établissement .

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours ***Non renseigné***

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00507100	du 02/09/2024 au 31/07/2025	Talence (33)	ENSAP BORDEAUX		Non éligible	FPC